

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

AMENDEMENT

N ° AS1405

présenté par

M. Isaac-Sibille, M. Turquois, Mme Bergantz, M. Grelier, M. Philippe Vigier et les membres du
groupe Les Démocrates

ARTICLE 19

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
